

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 JUIN 2018

NOMBRE DE : -membres en exercice 13

-présents 10

-votants 12

L'an deux mil dix-huit, le 7 juin à 20h45

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 31 mai 2018.

Étaient Présents : Madame Danièle CAQUARD, Messieurs David GARDELLI, Alain GEOFFROY, Mesdames Sylvie HENNE, Agnès KLINGELSCMITT, Delphine LALIN, Fanny ROBILLOT, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN, Hervé VOIDEY.

Étaient absents : Monsieur Gérard FALCONNET donne son pouvoir à Monsieur David GARDELLI, Monsieur Jérôme GUICHARD donne son pouvoir à Madame Danièle CAQUARD, Monsieur Serge MARCHAL.

Monsieur David GARDELLI a été élu secrétaire de séance.

20180607/001 - Tarifs périscolaire

Par délibérations du 11 juin 2012, 8 octobre 2012, 11 novembre 2012, 24 juin 2013, 19 juin 2014, 22 juin 2015 et 7 avril 2016, les tarifs du périscolaire et des mercredis loisirs ont été fixés.

Monsieur le Maire explique qu'en raison du passage à 4 jours d'école à compter de septembre 2018, il convient de mettre à jour les tarifs du périscolaire. Il propose également la mise en place d'une quatrième tranche suivant le quotient familial pour la participation des familles.

Ne sachant pas précisément quel sera l'impact financier de ces changements, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal ait la possibilité de proposer, si nécessaire, de nouveaux tarifs à partir de janvier 2019 en fonction de la fréquentation des services périscolaires.

Les différentes prestations seront réparties de la façon suivante :

	Périscolaire matin	Midi	Périscolaire soir par tranche de 1h00 (16h30- 17h30 et 17h30-18h30)
Participation des familles quotient familial $\leq 750\text{€}$	1,00 €	5,20 €	1,00 €
Participation des familles quotient familial $750\text{€} < \text{QF} \leq$ 1200€	1,10 €	5,90 €	1,50 €
Participation des familles quotient familial $1200\text{€} < \text{QF}$ $\leq 2000\text{€}$	1,20 €	6,30 €	2,50 €
Participation des familles quotient familial $> 2000\text{€}$ ou Non allocataire CAF	1,30 €	6,70 €	3,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces différents tarifs applicables à partir de la rentrée de septembre 2018 et accepte d'envisager une évolution possible de ces tarifs à partir de janvier 2019.

20180607/002 - Création d'un emploi permanent d'animateur territorial

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté à la direction du périscolaire.

Il propose de procéder à la création d'un emploi permanent d'animateur territorial à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} août 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} août 2018, un emploi permanent d'animateur territorial à temps complet ;*
- *FIXE la durée hebdomadaire de travail afférente à cet emploi à 35 heures ;*
- *CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant ;*
- *PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.*

20180607/003 - Contrats périscolaire

Le contrat de Madame Fatima EL GHANBOU prend fin le 6 juillet 2018. Monsieur le Maire propose de signer un nouveau contrat pour l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Madame Fatima EL GHANBOU, à compter du 27 août 2018 et pour l'année scolaire 2018-2019.

Le contrat de Madame Corinne FERBUS prend fin le 31 août 2018. Monsieur le Maire propose de signer un nouveau contrat pour l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Madame Corinne FERBUS, pour l'année scolaire 2018-2019.

Le contrat de Madame Gaëlle LOMBARDOZZI prend fin le 31 août 2018. Monsieur le Maire propose de signer un nouveau contrat pour l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Madame Gaëlle LOMBARDOZZI, pour l'année scolaire 2018-2019.

Le contrat de Madame Justine HAZOTTE prend fin le 6 juillet 2018. Monsieur le Maire propose de signer un nouveau contrat pour l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Madame Justine HAZOTTE, pour l'année scolaire 2018-2019.

Le contrat de Monsieur Arthur FRANCOIS prend fin le 6 juillet 2018. Monsieur le Maire propose de signer un nouveau contrat pour l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Monsieur Arthur FRANCOIS, pour l'année scolaire 2018-2019.

Le contrat de Monsieur William PRUVOT prend fin le 6 juillet 2018. Monsieur le Maire propose de signer un nouveau contrat pour l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Monsieur William PRUVOT, pour l'année scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire propose également de l'autoriser à recruter un ou plusieurs animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits au périscolaire à la rentrée de septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter un ou plusieurs animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits au périscolaire à la rentrée de septembre 2018.

20180607/004 - Choix prestataire cantine

Depuis septembre 2013, API assure la fourniture et la livraison des repas à la cantine. Au vu de cette collaboration positive, le Maire propose de signer la nouvelle convention avec API. Après négociation avec API, le prix du repas pour la rentrée prochaine reste fixé à 3.75 €, prix bloqué également pour l'année scolaire 2019-2020, la commune s'engage donc pour deux ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec API pour la fourniture et la livraison de repas pour la cantine scolaire aux conditions indiqués ci-dessus.

20180607/005 - Bons scolaires

Pour la rentrée de septembre 2018, Monsieur le Maire propose la reconduction des bons attribués pour une participation aux dépenses de fournitures scolaires pour un montant de 20 € pour chaque élève entrant en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une somme de 20€ pour chaque élève entrant en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 18 ans.

20180607/006 - Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites

obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser le *maire* à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser le *maire* à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le *maire* à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

20180607/007 - Mise à disposition de salles dans le cadre des réunions de la communauté de communes Seille et Grand Couronné

Le maire rappelle que la communauté de communes sollicite régulièrement l'occupation de salles communales référencées pour l'organisation de ses différentes réunions.

Par délibération du conseil communautaire en date du 25 avril 2018, la Communauté de communes Seilles et Grand Couronné propose d'indemniser les communes mettant à

disposition leurs salles pour leur frais de fonctionnement (électricité, chauffage...) à raison de 15.00 € par réservation.

La commune d'Eulmont adressera à la communauté de communes un titre de recette annuel, regroupant l'ensemble des manifestations organisées dans les salles mises à disposition.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition de salles avec la communauté de commune Seille et Grand Couronné.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à signer la convention de mise à disposition de salles pour les réunions de la communauté de communes Seille et Grand Couronné.

20180607/008 - Participation ASGC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la subvention pour l'année 2018 à l'A.S.G.C à hauteur de 1 € par habitant (population légale au 1^{er} janvier 2018 : 1025).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 1025 euros à l'ASGC.

20180607/009 - Remboursement assurance

Monsieur le Maire explique que l'assurance de la commune, la CIADE, a fait parvenir un chèque 829.79€ concernant le remboursement d'un bris de glace de la voiture de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce remboursement.

20180607/010 - Demande de subvention auprès du conseil régional pour l'aménagement des aires de jeux

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement des aires de jeux, la commune a la possibilité de demander une subvention au titre du dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales. Le coût de ces différents aménagements a été estimé à 32 263 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, en vue de la réalisation de ces aménagements, une subvention de 6 452 € au titre du dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales soit 20 % du montant HT de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 6 452 € au titre du dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales soit 20 % du montant HT de l'opération.